



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

viticulture

Question écrite n° 88642

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande expose à M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche que la maladie du bois, notamment l'esca, touche une part de plus en plus inquiétante de notre vignoble, comme on peut le constater dans le vignoble des coteaux du Cher en Loir-et-Cher. Cette maladie est apparue après la suppression en 2001 de l'autorisation d'utiliser certains produits à base d'arsenic de sodium. Cette suppression a été faite dans des conditions de précipitation et dans un calendrier qui ne permet toujours pas aux viticulteurs de disposer de solutions de remplacement pour éviter cette maladie. Depuis un an, un programme de recherche a été arrêté et lancé avec le concours des pouvoirs publics, de l'Institut français de la vigne et du vin, et du monde scientifique. Ce programme demandera encore plusieurs années avant de fournir des résultats probants permettant, il faut l'espérer, une lutte efficace contre la maladie du bois, et si possible son éradication. Un budget de 1,5 million d'euros a été mobilisé au plan français pour cette recherche. Il y a malheureusement une véritable course contre la montre entre les délais assez longs pour obtenir des résultats scientifiques fiables et les délais très courts pour sauver un certain nombre d'exploitations viticoles qui sont menacées de disparition en perdant une part toujours plus lourde de leur patrimoine de vignes. Certains viticulteurs comparent cette maladie au « phylloxera du XXI^e siècle », c'est dire sa gravité. En Loir-et-Cher, selon un premier chiffrage réalisé par la chambre d'agriculture, cette maladie fait déjà perdre 5 millions à 6 millions d'euros par an de récolte. Or la maladie du bois ne touche pas que le vignoble français, mais elle sévit aussi dans de nombreux autres vignobles, notamment en Europe, au Portugal, en Espagne et en Italie. Pour donner plus d'efficacité aux financements mobilisés pour cette recherche et donc pour raccourcir les délais nécessaires à une solution pérenne pour les viticulteurs, quelle coordination et quelle coopération, entre les programmes de recherche menés par la France et ceux menés dans d'autres pays viticoles, le Gouvernement français a-t-il recherchées et obtenues ? Au-delà de cette nécessaire optimisation des crédits de recherche, par quels autres moyens le Gouvernement entend-il faire face à cette mort annoncée d'une part de notre viticulture ? Pour mesurer les avantages et les coûts des décisions publiques, nationales ou européennes, il lui demande d'indiquer quel est l'impact positif et négatif de la décision d'interdire certains produits à base d'arsenic de sodium face à l'impact négatif du développement de la maladie du bois.

Texte de la réponse

Les maladies du bois de la vigne, esca, eutypiose et black dead arm (BDA), résultent de l'attaque d'un complexe de champignons. Depuis une dizaine d'années, une explosion des symptômes liés à la présence de ces maladies est observée dans le monde entier. On estime aujourd'hui que ces champignons sont la cause d'un taux de mortalité des ceps supérieur à 15 % dans le vignoble français. Ils constituent avec la flavescence dorée les dangers phytosanitaires majeurs les plus difficiles à contrôler. Un premier programme international de recherche initié en 2002, aidé par le fonds d'aide européen FAVOR, a réuni 17 participants représentant 7 pays (Allemagne, Australie, Autriche, France, Italie, Portugal et USA) Ce programme ciblé sur l'esca et son cortège parasitaire a permis d'améliorer considérablement les connaissances fondamentales sur la biologie des champignons parasites ouvrant ainsi la voie à des recherches plus appliquées. Suite à l'appel à projets sur les

maladies du bois de la vigne, lancé en décembre 2008 et piloté par l'Institut français de la vigne et du vin, 5 projets de recherche appliquée et d'innovation ont été retenus. La question des maladies du bois sera prochainement examinée dans le cadre du fonds de recherche et de développement actuellement mis en place à FranceAgriMer. De manière générale, l'enjeu principal est aujourd'hui de définir des orientations stratégiques de recherche, mais aussi de favoriser la diffusion de leurs résultats, ainsi que celle des pratiques de prévention et de lutte actuellement mises en oeuvre sur certains territoires. Une réflexion est cours sur les modalités de pilotage qui pourraient être retenues.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin-Lalande](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88642

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10134

Réponse publiée le : 11 janvier 2011, page 156